

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Hichem BESBES.

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**

**BILAN CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b><u>ACTIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>				<b><u>CAPITAUX PROPRES ( part du groupe)</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>							
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Capital social	15	39 938 746	39 938 746
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Réserves consolidées	16	16 424 401	21 709 234
				Résultat consolidé de l'exercice	17	(9 462 728)	(1 215 795)
Immobilisations incorporelles	6	25 898 264	25 014 679			<b>46 900 419</b>	<b>60 432 185</b>
Amortissements		(23 135 522)	(21 737 013)	<b><u>INTERETS MINORITAIRES</u></b>			
Immobilisations corporelles	7	366 895 889	333 798 106	Parts des intérêts minoritaires/capitaux&réserves consolidée		18 058 046	19 537 014
Amortissements		(172 603 252)	(151 620 432)	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		608 384	903 175
Immobilisations financières	8	15 027 197	18 356 696	<b><u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u></b>		<b>18 666 430</b>	<b>20 440 189</b>
Provisions		(4 826 097)	(4 149 617)	<b><u>PASSIFS</u></b>			
				<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>207 256 479</b>	<b>199 662 419</b>				
Autres actifs non courants	9	6 177 434	6 827 113	Emprunts obligataires et bancaires	18	76 548 038	84 640 962
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>213 433 913</b>	<b>206 489 532</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>76 548 038</b>	<b>84 640 962</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>				<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	10	86 035 054	79 461 796	Fournisseurs et comptes rattachés	19	102 112 705	99 674 216
Provisions		(3 942 321)	(3 912 474)				
Clients et comptes rattachés	11	18 102 528	17 107 909	Autres passifs courants	20	38 481 543	37 849 498
Provisions		(4 218 301)	(3 690 442)				
Autres actifs courants	12	38 131 194	28 242 896	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	110 197 044	98 539 144
Provisions		(979 558)	(840 924)				
Autres actifs financiers	13	661 460	455 672				
Liquidités et équivalents de liquidités	14	45 682 210	78 262 229	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>250 791 292</b>	<b>236 062 858</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>179 472 266</b>	<b>195 086 662</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>327 339 330</b>	<b>320 703 820</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>392 906 179</b>	<b>401 576 194</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&amp;DES PASSIFS</b>		<b>392 906 179</b>	<b>401 576 194</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX****ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	22	592 567 052	561 012 829
Autres revenus d'exploitation		18 773 652	16 381 854
		<b>611 340 704</b>	<b>577 394 683</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises et autres achats conso	23	(461 168 103)	(435 064 557)
Achats d'approvisionnement consommés		(20 055 330)	(18 424 207)
Charges de personnel		(59 530 864)	(56 361 221)
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	(27 048 362)	(25 698 433)
Autres charges d'exploitation	25	(40 289 630)	(38 798 881)
		<b>(608 092 289)</b>	<b>(574 347 299)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 248 415</b>	<b>3 047 384</b>
Charges financières	26	(12 131 742)	(9 083 448)
Produits financiers	27	3 243 898	7 122 682
Autres gains ordinaires	28	912 646	3 445 343
Autres pertes ordinaires		(1 281 727)	(1 236 508)
		<b>(6 008 510)</b>	<b>3 295 453</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>(6 008 510)</b>	<b>3 295 453</b>
Impôts sur les bénéfices		(2 751 851)	(3 608 073)
		<b>(8 760 361)</b>	<b>(312 620)</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>		<b>(8 760 361)</b>	<b>(312 620)</b>
Autres pertes extraordinaires (cont. Soc)		(93 983)	
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>(8 854 344)</b>	<b>(312 620)</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé		<b>(8 854 344)</b>	<b>(312 620)</b>
Intérêts minoritaires		<b>608 384</b>	<b>903 175</b>
<b>Résultat net ( part du groupe)</b>		<b>(9 462 728)</b>	<b>(1 215 795)</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>-0,474</b>	<b>-0,061</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

**(présenté selon la méthode de référence)**

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements reçus des clients	626 813 155	596 372 487
Encaissements reçus des autres débiteurs		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(610 576 426)	(556 710 101)
Intérêts payés	(11 979 255)	(8 729 780)
Intérêts reçus	2 048 360	1 734 848
Impôts sur les sociétés payés	(2 981 000)	
Autres flux liés à l'exploitation	(322 673)	70 581
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>3 002 161</b>	<b>32 738 035</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(33 072 446)	(44 801 622)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 890 000)	(1 396 000)
Encaissement provenant de la cession d'immob financières		10 677 436
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	1 880 685	6 949 826
Encaissements Intérêts, dividendes et jetons de présence	98 363	3 272
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.</b>	<b>(32 983 398)</b>	<b>(28 567 088)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes et autres distributions	(5 932 017)	(1 751 127)
Encaissements provenant des augmentations du capital		
Encais.provenant des emprunts& billets de trésorerie	11 075 000	48 559 953
Remboursement d'emprunts& billets de trésorerie	(31 581 330)	(15 206 261)
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.</b>	<b>(26 438 347,000)</b>	<b>31 602 565</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(56 419 584)</b>	<b>35 773 512</b>
Trésorerie au début de l'exercice	31 394 255	(4 379 257)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(25 025 329)	31 394 255

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

#### **1. PRESENTATION DES SOCIETES CONSOLIDEES**

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 43,008% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 50,02% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX a racheté en 2015 directement 10% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEART » et elle détient les 90% restant indirectement par ses filiales la SIM (48,6%) et la SGS (41,4%).

## **2/ METHODES DE CONSOLIDATION UTILISEES ET PERIMETRES DE CONSOLIDATION**

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

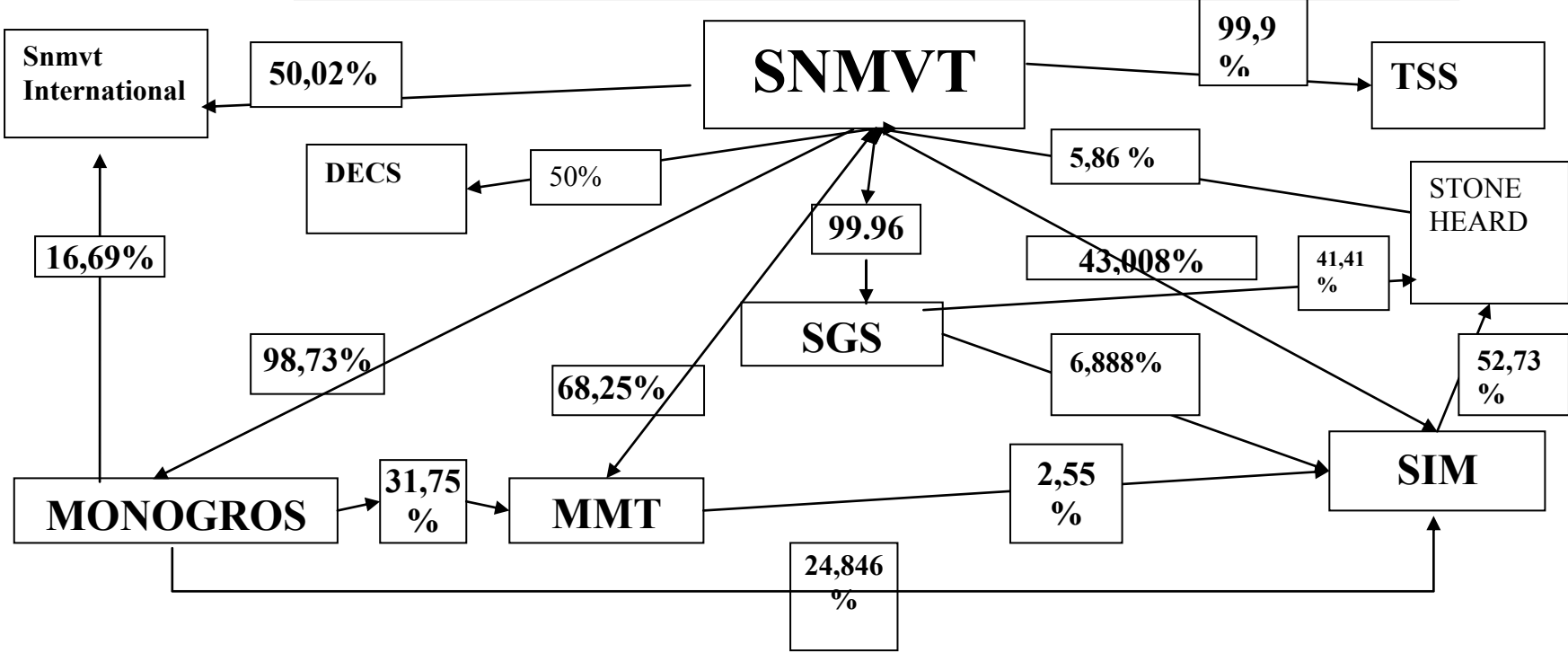
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

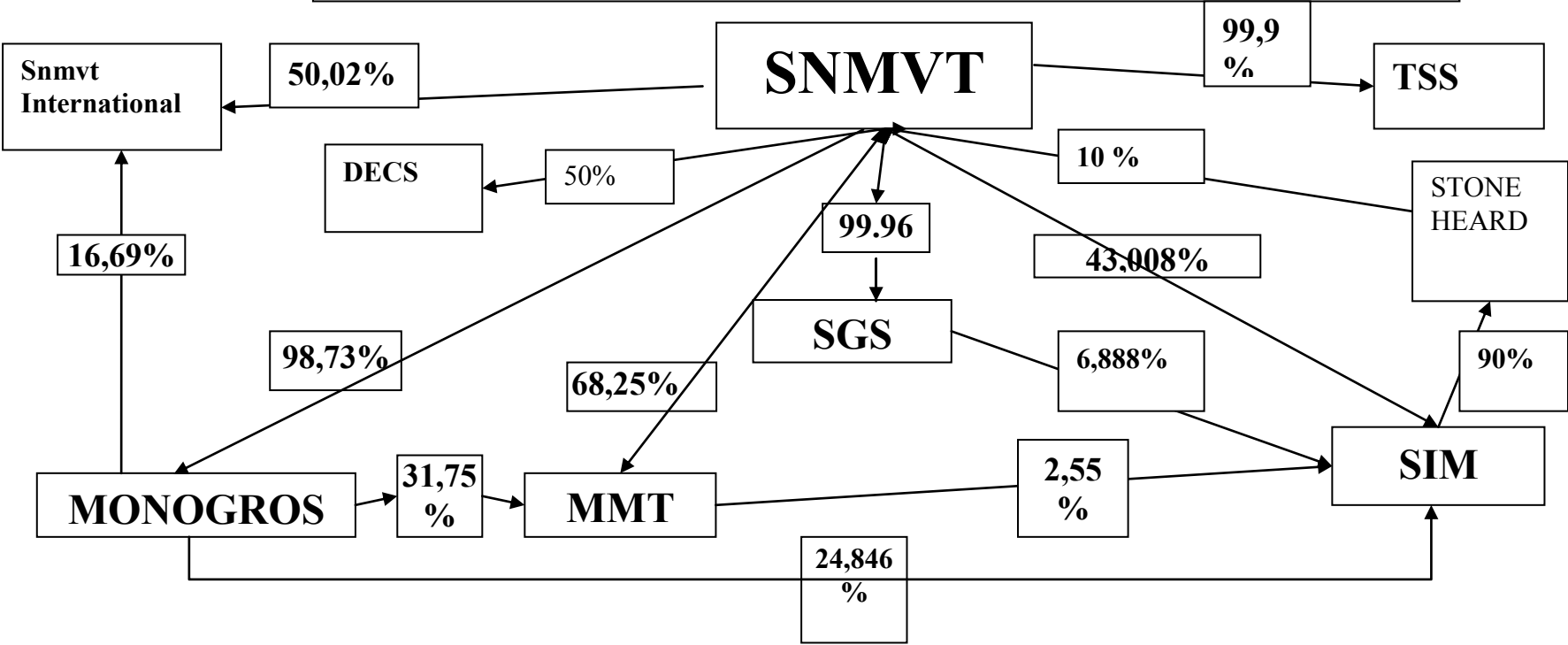
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

### **3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT-MONOPRIX.**

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2018



Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2017





### Au 31 décembre 2018

<b>Société</b>	<b>Secteur</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>% d'intérêts</b>
<b>SNMVT</b>	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
<b>STONE HEART</b>	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	87,84%
<b>MMT</b>	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
<b>SGS</b>	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
<b>MONOGROS</b>	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
<b>SIM</b>	Promotion immobilière	76,97%	Filiale	Intégration globale	76,97%
<b>TSS</b>	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
<b>SNMVT INTERNATIONAL</b>	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
<b>UDECS</b>	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

### Au 31 décembre 2017

<b>Société</b>	<b>Secteur</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>% d'intérêts</b>
<b>SNMVT</b>	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
<b>STONE HEART</b>	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,93%
<b>MMT</b>	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
<b>SGS</b>	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
<b>MONOGROS</b>	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
<b>SIM</b>	Promotion immobilière	76,97%	Filiale	Intégration globale	76,97%
<b>TSS</b>	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
<b>SNMVT INTERNATIONAL</b>	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
<b>UDECS</b>	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

#### **4. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

##### **4.1 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

##### **4.2 Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

##### **4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS**

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

##### **4.4 Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

#### 4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

#### 4.6 Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNETED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 50,02% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Lybie dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connaît ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

#### 5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2 018</u>	<u>2 017</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	<b>39 869</b>	<b>39 869</b>
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	<b>(39 869)</b>	<b>(39 869)</b>
Total des écarts d'acquisition nets	<b>0</b>	<b>0</b>
	<u>2 018</u>	<u>2 017</u>

## **6. Immobilisations incorporelles**

Logiciels informatiques		7 706 963	6 831 730
Fonds de commerce SNMVT		3 586 196	3 586 196
Fonds de commerce SGS		298 560	298 560
Fonds de commerce SIM		1 344 797	1 344 796
Fonds de commerce TSS		12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	6.1	12 838 300	12 838 300
Immobilisations incorporelles en cours		111 448	103 097
		<b>25 898 264</b>	<b>25 014 679</b>
A déduire amortissement des logiciels		(5 485 749)	(4 210 879)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT		(3 156 117)	(3 032 478)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS		(298 560)	(298 560)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM		(1 344 796)	(1 344 796)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS		(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur		(12 838 300)	(12 838 300)
		<b>(23 135 522)</b>	<b>(21 737 013)</b>
		<b>2 762 742</b>	<b>3 277 666</b>

### **6.1 Fonds de commerce et good will de la SGS**

La prise de contrôle exclusif de la SGS a été réalisée en août 2003 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,88% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur. Selon cette méthode, le coût d'acquisition, les actifs y compris les éléments incorporels (fonds de commerce), et les passifs de la société acquise la SGS, ont été évalués à leur juste valeur, estimée à partir de l'étude d'évaluation réalisée préalablement à cette prise de participation.

Les écarts d'évaluation constatés lors de cette première consolidation, n'ont pas pris en considération les impôts différés et ce en raison de l'objectif de continuation de l'exploitation des fonds de commerce des magasins acquis fixé par la SNMVT.

Des provisions ont été également inscrites pour tenir compte des corrections et des redressements des différentes rubriques comptables dont l'estimation a été basée particulièrement sur les conclusions de l'audit réalisé préalablement à la prise de contrôle de cette société et sur les états financiers corrigés établis. Ces provisions ont été déduites du résultat déficitaire dégagé par cette filiale au niveau de ses états financiers.

L'écart d'acquisition négatif restant après comptabilisation aux justes valeurs des actifs, fonds de commerce et des passifs, a été inscrit en diminution de la juste valeur attribuée aux éléments incorporels (fonds de commerce).

Le tableau suivant détaille les écarts d'évaluation:

<b>Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition</b>				
<b>POSTES COMPTABLES</b>	<b>Valeurs réévaluées (justes valeurs)</b>	<b>Valeurs comptables nettes</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Eléments déterminant l'écart d'acquisition</b>
Capitaux propres de la SGS au jour de la prise de participation				<b>2 261 715</b>
Terrain	1 248 715	456 654	792 061	
Construction	6 865 760	2 515 610	4 350 150	
Agencement et aménagement des constructions	1 652 525	606 756	1 045 769	
Fonds de commerce	18 170 000		18 170 000	
	<b>27 937 000</b>	<b>3 579 020</b>	<b>24 357 980</b>	<b>24 357 980</b>
Provision sur les stocks	(7 630 776)		(7 630 776)	
Provision sur les actifs	(202 210)		(202 210)	
Provision pour des charges d'exploitation	(2 310 651)		(2 310 651)	
Provision pour complément d'amortissement	(282 352)		(282 352)	
	<b>(10 425 990)</b>		<b>(10 425 990)</b>	<b>(10 425 990)</b>
Juste valeur des actifs et passifs acquis				<b>16 193 705</b>
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,88%)				<b>16 174 273</b>
A déduire le coût d'acquisition des titres de la SGS par la SNMVT				(10 842 573)
Ecart d'acquisition				<b>5 331 700</b>
Fonds de commerce diminué de l'écart d'acquisition	18 170 000		18 170 000	<b><u>12 838 300</u></b>

## 6.2 Prise de contrôle de la TSS

La prise de contrôle exclusif de la TTS a été réalisée en juin 2009 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,90% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

<b>Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition</b>				
<b>POSTES COMPTABLES</b>	<b>Valeurs réévaluées (justes valeurs)</b>	<b>Valeurs comptables nettes</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Eléments déterminant l'écart d'acquisition</b>
Capitaux propres de la TSS au jour de la prise de participation (le 26/6/2009)				<b>6 769 822</b>
capital				1 300 000
reserves				5 469 822
resultats reportés				
résultat période				
Capital non libéré				
Terrain	8 861 904	4 529 410	4 332 494	
Construction	4 787 136	4 787 136	0	
Agencement et aménagement des constructions	458 640	458 640	-0	
Matériel et outillage	358 100	358 100	0	
Matériel de transport	16 691	16 691	0	
Equipements de bureau	7 037	7 037	0	
Matériel informatique	59 013	59 013	0	
	<b>14 548 521</b>	<b>10 216 027</b>	<b>4 332 494</b>	<b>4 332 494</b>
Juste valeur des actifs et passifs acquis				<b>11 102 316</b>
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,994%)				<b>11 101 650</b>
				666
A déduire le coût d'acquisition des titres de la TSS par la SNMVT				(10 974 493)
Ecart d'acquisition				<b>127 157</b>

### 6.3 Prise de contrôle de la société STONE HEART

La prise de contrôle exclusif de la société STONE HEART a été réalisée en janvier 2015 suite à l'acquisition par la SNMVT et la SIM de la totalité des parts composant son capital social. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

<b>Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition</b>				
<b>POSTES COMPTABLES</b>	<b>Valeurs réévaluées (justes valeurs)</b>	<b>Valeurs comptables nettes</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Eléments déterminant l'écart d'acquisition</b>
Capitaux propres de la STE STONE HEARD au jour de la prise de participation (le 26/6/2009)				<b>1 419 340</b>
capital				1 415 000
reserves				4 340
Terrain	6 499 260	1 418 600	5 080 660	
	<b>6 499 260</b>	<b>1 418 600</b>	<b>5 080 660</b>	<b>5 080 660</b>
Juste valeur des actifs et passifs acquis				<b>6 500 000</b>
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,994%)				<b>6 500 000</b>
				0
A déduire le coût d'acquisition des titres de la TSS par la SNMVT				(6 500 000)
Ecart d'acquisition				<b>0</b>

## ***7. Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les tableaux des pages suivantes permettent d'analyser les immobilisations et amortissements par société, et les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice 2018.

<b>TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2018</b>											
	<b>SNMVT- MONOPRIX</b>	<b>SGS</b>	<b>Ecart de</b>	<b>MONOGROS</b>	<b>SIM</b>	<b>MMT</b>	<b>STONEHEART</b>	<b>Ecart de réévaluation Stone Heart</b>	<b>TSS</b>	<b>Ecart de</b>	<b>VALEUR BRUTE</b>
	<b>réévaluation SGS</b>									<b>réévaluation TSS</b>	<b>TOTALE</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>											
Terrain	3 794 059	345 868	792 061		19 737 960	1 960 153	1 418 600	5 080 660	4 529 410	4 332 494	41 991 264
Construction	7 848 405	11 453 513	4 350 150	33 051	24 205 471	0	3 491 464		6 701 430		58 083 484
Agencements, aménag. constructions	15 338 501	539 766	1 045 769	1 471 498	4 802 264	415 690	341 846		1 304 664		25 259 998
Matériel et Outillage	95 179 546	711 666		5 126 335	5 585	5 590 399	10 662		1 583 477		108 207 670
Petit matériel et outillage	4 079 984	0		56 456	645	238 471	0		0		4 375 556
Matériel de Transport de personnes	37 734	250 000		2 700 395	350 053	0	0		0		3 338 182
Matériel de Transport de biens	0	0		9 271 624	0	2 853 171	0		249 454		12 374 249
Equipement de bureau	893 133	1 185 269		801 716	248 984	66 856	0		37 688		3 233 645
Matériel informatique	2 747 925	6 112		12 503 466	1 186	7 935	0		220 306		15 486 930
Agencement, aménag. divers	51 324 280	2 143 899		8 177 159	1 490 185	5 414 094	94 171		0		68 643 787
Immobilisations en cours	1 112 347	68 971		0	9 186 916	1 184 852	4 439 819		40 979		16 033 883
Avances immobilisations en cours	230 742	0		17 500	9 493 999	125 000			0		9 867 241
	<b>182 586 655</b>	<b>16 705 062</b>	<b>6 187 980</b>	<b>40 159 199</b>	<b>69 523 246</b>	<b>17 856 622</b>	<b>9 796 561</b>	<b>5 080 660</b>	<b>14 667 408</b>	<b>4 332 494</b>	<b>366 895 889</b>

<b>TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2018</b>											
	<b>SNMVT- MONOPRIX</b>	<b>SGS</b>	<b>Ecart de réévaluation SGS</b>	<b>MONOGROS</b>	<b>SIM</b>	<b>MMT</b>	<b>STONEHEART</b>		<b>TSS</b>		<b>VALEUR BRUTE</b>
											<b>TOTALE</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>											
Construction	7 365 843	7 363 567	3 353 241	33 051	9 470 835	0	277 524		3 150 681		31 014 742
Agencements, aménag. des constructio	3 883 219	539 766	1 045 769	650 617	2 336 914	116 745	15 425		1 304 664		9 893 118
Matériel et Outillage	57 530 706	697 391		4 563 704	5 585	2 270 443	569		1 583 466		66 651 863
Petit matériel et outillage	1 080 377	0		17 538	645	85 230	0		0		1 183 790
Matériel de Transport de personnes	35 135	250 000		1 893 618	233 069	0	0		0		2 411 822
Matériel de Transport de biens	0	0		7 751 302	0	1 480 011	0		249 454		9 480 767
Equipement de bureau	622 360	1 059 318		617 433	154 511	29 321	0		37 688		2 520 631
Matériel informatique	2 629 269	6 112		10 717 488	1 186	7 781	0		220 306		13 582 142
Agencement, aménag. divers	25 144 206	1 781 820		6 298 770	924 303	1 708 410	6 869		0		35 864 378
	<b>98 291 115</b>	<b>11 697 973</b>	<b>4 399 010</b>	<b>32 543 520</b>	<b>13 127 048</b>	<b>5 697 940</b>	<b>300 386</b>	<b>0</b>	<b>6 546 259</b>	<b>0</b>	<b>172 603 252</b>



**Immobilisations corporelles et Immobilisations incorporelles**

**DOTATION 2018**

	Valeur brute au 1/1/2018	Rééval au juste valeur / SGS	Rééval au juste valeur / TSS	Rééval au juste valeur / STONE HEART	Acquisitions 2018	Régularisation 2018	Cession 2018	Valeur brute au 31/12/2018	Amortissem. Cumulé 1/1/2018	Amort de + values SGS EXERCICES 2003 à 2018	Dotations 2018	Amort de + values EXERCICE 2018 'juste valeur / SGS	Réglu 2018	Cession 2018	Amortissem. Cumulé 2018	Valeur nette au 31/12/2018
<b>Immobilisations Corporelles</b>																
Terrain	31 532 214	792 061	4 332 494	5 080 660	253 835	0	0	41 991 265								41 991 265
Construction	51 934 189	4 350 150			50 137	1 749 008	0	58 083 484	25 676 566	3 135 733	1 984 935	217 508	0	0	31 014 742	27 068 742
Ag, aménag. Const.	18 600 823	1 045 769			3 327 588	2 276 215	9 603	25 259 998	7 320 592	1 045 769	1 526 757		0	0	9 893 118	15 366 879
Matériel et Outillage	103 405 378	0	0	0	3 468 753	1 333 539	0	108 207 670	58 934 229	0	7 717 634	0	0	0	66 651 863	41 555 807
Petit Matériel et Outillage	3 444 534	0	0	0	786 087	144 934	0	4 375 556	748 712	0	435 078	0	0	0	1 183 790	3 191 766
Mat Transp person.	2 773 028	0	0	0	147 232	417 922	0	3 338 182	2 051 781	0	360 040	0	0	0	2 411 822	926 360
Mat Transp biens	11 506 057	0	0	0	321 110	582 556	-35 474	12 374 249	8 398 993	0	1 158 635	0	0	-76 862	9 480 767	2 893 483
Equipement bureau	3 089 052	0	0	0	134 750	9 843	0	3 233 645	2 241 749	0	278 882	0	0	0	2 520 631	713 014
Mat informatique	15 002 378	0	0	0	482 352	2 201	0	15 486 930	12 185 715	0	1 396 427	0	0	0	13 582 142	1 904 789
Agenc, amén. divers	63 134 700	0	0	0	4 396 935	1 109 450	2 701	68 643 787	29 880 592	0	5 983 785	0	0	0	35 864 378	32 779 409
Immob en cours	13 092 771	0	0	0	10 860 235	-7 625 668	-293 456	16 033 883	0	0	0	0	0	0	0	16 033 883
Avance Immob en cours	681 845	0	0	0	9 262 500	-77 104	0	9 867 241	0	0	0	0	0	0	0	9 867 241
	<b>318 196 971</b>	<b>6 187 980</b>	<b>4 332 494</b>	<b>5 080 660</b>	<b>33 491 513</b>	<b>-77 104</b>	<b>-316 626</b>	<b>366 895 889</b>	<b>147 438 930</b>	<b>4 181 502</b>	<b>20 842 174</b>	<b>217 508</b>	<b>0</b>	<b>-76 862</b>	<b>172 603 252</b>	<b>194 292 637</b>
<b>Immobilisations Incorporelles</b>																
Logiciels informa.	6 831 730	0	0	0	788 880	86 354	0	7 706 963	4 158 507		1 274 871		0	0	5 433 377	2 273 586
Fonds de cce	5 241 553	12 838 300	0	0	0	0	0	18 079 853	4 687 834	12 838 300	123 639	0	0	0	17 649 773	430 080
Immob incorp en cours	103 097	0	0	0	94 705	-86 354	0	111 448	52 372		0		0	0	52 372	59 076
	<b>12 176 379</b>	<b>12 838 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>883 584</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 898 263</b>	<b>8 898 713</b>	<b>12 838 300</b>	<b>1 398 509</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 135 522</b>	<b>2 762 741</b>

<b>8. Immobilisations Financières</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Titres de participation	12 531 644	12 731 643
Avances sur participation		3 778 500
Prêts à plus d'un an	575 848	575 848
Dépôts et cautionnements	1 919 705	1 270 705
	<b>15 027 197</b>	<b>18 356 696</b>
A déduire les provisions sur les titres de participations	(4 250 374)	(3 573 894)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)
	<b>(4 826 097)</b>	<b>(4 149 617)</b>
	<b>10 201 100</b>	<b>14 207 079</b>
<b>9. Autres actifs non courants</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Frais préliminaires MMT	33 391	77 621
Frais préliminaires MGS	432 471	838 074
Frais préliminaires SIM	284 030	260 283
Frais préliminaires SNMVT	5 298 873	5 557 010
Frais préliminaires STONE HEART	22 465	828
Charges à répartir MGS	106 204	93 297
	<b>6 177 434</b>	<b>6 827 113</b>
<b>10. Stocks</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Stocks de marchandises	84 134 052	78 307 810
Travaux en cours	49 742	49 742
Stocks des consommables	1 851 260	1 104 244
	<b>86 035 054</b>	<b>79 461 796</b>
Provisions sur les marchandises	(3 942 321)	(3 912 474)
	<b>82 092 733</b>	<b>75 549 322</b>
<b>11. Clients et comptes rattachés</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Clients et comptes rattachés	17 409 863	16 499 425
Clients douteux	692 665	608 484
	<b>18 102 528</b>	<b>17 107 909</b>
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(4 218 301)	(3 690 442)
	<b>13 884 227</b>	<b>13 417 467</b>

<b><i>12. Autres actifs courants</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Fournisseurs, emballage à rendre	624 103	647 972
Personnel	931 396	775 815
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	20 548 791	14 937 259
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	1 241 002	290 957
Etat, impôts différés	1 250 710	1 003 613
Etat et collectivités publiques, TVA à reporter	2 184 398	2 622 075
Etat et collectivités publiques, TFP à reporter	-	-
Débiteurs divers	6 744 340	2 044 069
Charges constatées d'avance	1 960 530	4 408 960
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	279 827	148 804
Compte d'attente	2 366 097	1 363 372
	<b>38 131 194</b>	<b>28 242 896</b>
Provisions sur les autres actifs	(979 558)	(840 924)
	<b>37 151 636</b>	<b>27 401 972</b>
<b><i>13. Autres actifs financiers</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Titre de placement	343 048	
Prêts et autres actifs financiers	318 412	455 672
	<b>661 460</b>	<b>455 672</b>
<b><i>14. Liquidités et équivalents de liquidités</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Placements courants	23 111 638	50 212 797
Chèques à encaisser	3 522 391	6 886 415
Banques	15 594 507	15 405 195
Caisses	3 453 674	5 757 822
	<b>45 682 210</b>	<b>78 262 229</b>

### ***15. Capital social***

Le capital social de la société consolidante la SNMVT de 39 938 746 dinars, représenté par 19 969 373 actions de 2 dinars de nominal. .

<b><i>16. Réserves consolidées</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Quote-part du groupe dans les réserves consolidées	16 424 401	21 709 234
	<b>16 424 401</b>	<b>21 709 234</b>
<b><i>17. Résultats consolidés</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Quote-part du groupe dans les résultats consolidés des filiales	(9 462 728)	(1 215 795)
	<b>(9 462 728)</b>	<b>(1 215 795)</b>
<b><i>18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Emprunts bancaires	76 525 921	84 625 758
Autres dettes à plus d'un an	22 117	15 204
	<b>76 548 038</b>	<b>84 640 962</b>
<b><i>19. Fournisseurs et comptes rattachés</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Fournisseurs d'exploitation	22 515 719	43 092 385
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	68 556 730	42 392 831
Fournisseurs d'investissement	(182 918)	2 196 505
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	874 056	2 342 090
Fournisseurs retenues de garantie et prorata	1 367 385	1 250 273
Fournisseurs, factures non parvenues	8 981 733	8 400 132
	<b>102 112 705</b>	<b>99 674 216</b>
<b><i>20. Autres passifs courants</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Clients créditeurs	3 061 521	3 128 850
Personnel	2 957 512	2 656 846
Etat, impôts et taxes	8 250 817	8 036 672
Comptes courants actionnaires	40 151	12 685

Créditeurs divers, CNSS	4 201 096	3 881 204
Créditeurs divers, assurances groupes	166 828	126 148
Autres créditeurs divers	1 439 413	1 528 175
Comptes de régularisation	8 426 341	9 535 969
Produits perçus d'avance	588 368	339 576
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	9 349 496	8 603 373
	<b>38 481 543</b>	<b>37 849 498</b>

**21. Concours bancaires et autres passifs financiers** 2 018 2 017

Emprunts bancaires à moins d'un an	19 174 836	14 920 166
Billets de trésorerie	20 000 000	36 500 000
Emprunts, intérêts courus	314 670	251 022
Concours bancaires	70 707 538	46 867 956
	<b>110 197 044</b>	<b>98 539 144</b>

**22. Revenus** 2 018 2 017

Ventes des marchandises chez la SNMVT	588 940 046	558 507 185
Ventes des marchandises chez monogros	422 590	109 517
Ventes des marchandises chez MMT	2 481 532	1 807 295
Revenus chez SGS		30 800
Revenus chez TSS		0
Revenus chez SIM	459 933	558 032
Revenus chez SH	262 951	0
Revenus chez SIM	0	0
	<b>592 567 052</b>	<b>561 012 829</b>

**23. Achats consommés** 2 018 2 017

Achats des marchandises consommées	461 168 103	435 064 557
	<b>461 168 103</b>	<b>435 064 557</b>

Les achats de la SNMVT auprès de la société Monogros pour 90 904 890 dinars et 82 401 468 dinars respectivement en 2018 et 2017 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

De même, les achats de la SNMVT auprès de la MMT pour 45 531 045 dinars et 47 829 579 dinars respectivement en 2018 et 2017 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

**24. Dotation aux amortissements et résorptions** 2 018 2 017

Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	1 398 509	1 260 954
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	20 842 174	19 048 600



<b>27. Produits financiers</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Produits des comptes courants bancaires	661 574	108 799
Revenus des placements et bons de trésorerie	2 449 095	2 040 737
Dividendes	93 739	71
Plus values /cession valeurs mobilières	26 498	4 958 203
Gains de change	12 992	14 872
	<b>3 243 898</b>	<b>7 122 682</b>

<b>28. Autres gains ordinaires</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Reprises provisions		
Produits nets sur cession immob		872 462
Autres gains ordinaires	912 646	2 572 881
	<b>912 646</b>	<b>3 445 343</b>

### **29. Autres notes sur les états financiers consolidés**

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la SNMVT, a été déterminé sur la base du taux de 25% en 2017 et 2018. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

### **30. Litiges en cours**

Durant l'exercice 2013, la SNMVT a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2018, l'affaire demeure devant les tribunaux judiciaires compétents.

TUNIS, le 22 Avril 2019

**RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR**  
**LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » , faisant ressortir un total bilan consolidé de 392 906 179 DT et un résultat déficitaire consolidé net global de 8 854 344 DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

*Existence et évaluation des stocks :*

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan consolidé ( Cf Note aux états financiers N°10) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

**Observation**

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'affaire en justice opposant la filiale Tunisian Shopping Spaces – « TSS » au ministère de l'équipement et de l'habitat à la suite d'une décision ministérielle prise en date du 24 mai 2010 relative à la saisie d'un terrain propriété de la filiale, qui demeure à ce jour en cours. L'affaire a été jugée en appel en faveur de la TSS et est actuellement portée devant le cour de cassation.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

***Rapport de gestion relatif au Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2018 incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve aux pages 7 et 8, fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SNMVT- Monoprix et de ses filiales. A cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Hichem BESBES**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.